



Syndicat national Pénitentiaire des Surveillant(e)s - C.E.A.

3ème comité de suivi le 28 avril 2025

Protocole d'accord d'Incarville

Le lundi 28 avril 2025, s'est tenu à 14h15, le 3^{ème} comité de suivi du Protocole d'accord d'Incarville, signé le 13 juin 2024, faisant suite à l'assassinat de deux de nos collègues, Fabrice et Arnaud et trois autres collègues gravement blessés.

Ci-après la retranscription des points d'avancement du protocole, action par action :

Action 1 : Banalisation des véhicules

La DAP informe que l'objectif d'arriver au minima de 75 % de la banalisation du parc des véhicules est atteint. Les OS demandent la possibilité d'aller au-delà de ce seuil, mais le DAP n'y est pas favorable, expliquant qu'il a aussi un besoin de véhicules sérigraphiés. Le SPS-CEA propose la possibilité d'un système amovible (aimants) si besoin est. Le DAP précise que le protocole peut être adapté ou rediscuté localement en fonction du besoin et de l'actualité, mais que les objectifs fixés il y a 10 mois restent la base.

Action 2 : Augmentation du parc de véhicules des PREJ et mise à niveau du parc des ESP

La DAP informe qu'une commande de 232 véhicules est déjà passée pour 2025, la livraison est prévue sur l'année. La DAP fait un point sur la gestion des véhicules saisis, leur état et la procédure de remise à niveau. Il est relevé la nécessité d'une analyse du coût de fonctionnement, et de la planification de l'acquisition de nouveaux véhicules pour 2025. Un retour d'expérience négatif est contacté concernant les Renault Espace (ergonomie, console centrale, hauteur de caisse, capacité d'accueil). Il est demandé un panachage des modèles (Renault Espace, Trafic, Transit) et est avancé la nécessité d'adapter les commandes aux besoins réels.

La DAP déclare devoir faire face à des problèmes de coûts de transfert des véhicules vers l'outre-mer et recherche des solutions pour acheter localement afin de limiter les frais.

Action 3 : Sécurisation du parc de véhicules

Il a été proposé l'ajout de plaques balistiques dans les véhicules sur les sièges arrières. Le DAP n'y est pas favorable, estimant que cela correspondrait à un système artisanal non homologué.

Action 4 : Dotation en armes longues et armes d'épaule

La DAP informe avoir passé commande, dans un premier temps, de 36 APC-9 + 100 supplémentaires. Une note a été établie le 4 avril 2025 actant la première liste de déploiement.

Concernant le déploiement des ESR dans 48 établissements, une première formation a été finalisée sur la DISP de Lille. Leurs premières missions ESR sont prévues pour la 2ème quinzaine de mai 2025. Les UH ne sont pas ciblées dans la 1ère phase, sauf si l'établissement d'accueil est ciblé ESR.

Les OS soulignent que les pratiques divergent en fonction des DISP (Lyon, Bordeaux, Toulouse) et qu'il est urgent d'harmoniser les pratiques entre les régions.

Le rétroplanning de déploiement des ESR n'est pas encore arrêté, il s'appuiera sur le retour d'expérience de la DISP de Lille.

Action 5 : Déploiement immédiat et généralisation du holster

Le déploiement du matériel est effectif. Les commandes sont passées en DISP et peuvent être réalisées sur le marché des armes de poing et des accessoires afférents à ces armes (société STE).

Action 6 : Mise à disposition du gilet pare-balles lourd

Les commandes passées en décembre 2024 ont été suspendues pour des raisons techniques, néanmoins, la notification de ce marché interviendra au plus tard en septembre 2025.

Il est remonté le poids des plaques de 14 à 18 kg qui sont non adaptées au port des holsters de cuisse pour les chauffeurs.

Action 7 : Déploiement PIE, caméra piéton et bombe incapacitante

Il est rappelé que le marché PIE impose la formation de formateurs relais, avec une trentaine de sessions qui débiteront en juin 2025 pour 9 jours + 4 jours pour la conduite opérationnelle.

Le déploiement des PIE interviendra avec celui des caméras piétons.

Concernant les caméras piétons, la notification du marché a été effective le 26 novembre 2024. Les premières commandes de 1 600 caméras ont été passées en décembre 2024 et 176 caméras / 18 stations de charge / 289 systèmes d'accroches sur 6 EP (CP Valence le 8 avril - ERIS Rennes le 4 avril - CP Rennes-Vezin le 3 avril - CP Nancy-Maxéville le 25 mars - CP Vendin le 19 mars - CP Condé le 7 mars). Il est prévu le déploiement de 3 000 caméras cette année, puis la 2ème année 6 000 caméras et enfin la 3ème année, 20 000.

Concernant les bombes incapacitantes (2 capacités 65 et 500 ml), la référence est déjà disponible sur le marché national. Une note a été diffusée aux DISP le 15 juillet 2024.

Action 8 : Déploiement dispositifs anti-drones et brouilleurs

Concernant le brouillage des téléphones portables, en 2024 22 sites ont reçu une couverture, puis 16 sites supplémentaires en 2025, soit 38 sites au total.

DCND (Dispositifs Anti-drone) : Commande de 60 équipements effective. 48 établissements sont déployés et fonctionnels. Commande en anticipation de 10 nouveaux dispositifs (en attente du bon de commande Chorus). Attente, par ailleurs, d'une commande complémentaire en 2025 de 20 nouveaux dispositifs. Cible 2025 = 90 sites équipés.

Brouilleurs mobiles : 50 dispositifs supplémentaires ont été commandés (livraison en 2 temps, fin novembre puis fin décembre 2025). Coût : 1,2 M€. Commande supplémentaire de 60 brouilleurs mobiles en décembre 2024. livraison mai/juin

Brouillage complet de 4 établissements prévu (dont Baumettes 3 et VLM) ainsi que le brouillage de 10 QI et l'achat de 100 autres brouilleurs mobiles.

Action 9 : Etat des lieux des matériels de communication et d'alarme

50 sites présentent un matériel de radiocommunication de plus de 10 ans (soit 22 % du parc). Compte tenu de la vétusté des matériels, il est validé une réflexion sur une dotation budgétaire spécifique en DISP, s'agissant des dotations SAGEO, un plan pluriannuel de formation sera mis en place au niveau des DISP.

Action 10 : Chiens en spécialité stupéfiants

Début de l'expérimentation fin du 1er semestre 2025. Une prise de contact avec les écoles de formation en cynotechnique a été réalisée, une réunion avec la PN (CNFUC) est programmée le 10 juin 2025 et un déplacement à l'école de la GN le 12 juin 2025.

Sous réserve de disposer des emplois nécessaires, il est en prévision le déploiement sur quatre établissements (2 avec hébergement du chien en base cyno, 2 à domicile).

Le besoin est intégré dans le plan de formation CYNO 2025. L'élaboration de la doctrine d'emploi est en cours.

Un recrutement spécifique à l'unité cyno de Lyon est en cours. Le vivier issu de cette sélection sera priorisé dans le cadre de la formation du 2ème semestre 2025. Le rétroplanning de la formation des agents destinés aux EP se décale sur le 1er semestre 2026.

Il nous est informé d'un projet d'expérimentation d'une base cynotechnique sur le site du CP Ducos avec 2 conducteurs et 2 assistants pour 2 chiens. Début de construction du chenil et recrutement au 2ème semestre 2025, la formation des personnels débutera en 2026.

Action 11 : Généralisation de l'accès à GENESIS aux PREJ

Les OS remontent un souci de cohérence entre les habilitations Roméo et Genesis. Cela engendre des difficultés aux responsables d'encadrement pour préparer correctement les missions. Il est nécessaire d'harmoniser les niveaux d'habilitation.

Etape 1 réalisée : accès à GENESIS aux chefs de PREJ et ERIS.

Etape 2 en cours : prochains développements, 4 jalons qui doivent être intégrés et priorisés dans la programmation 2025 :

- l'intégration des nouveaux niveaux d'escorte ;
- la réforme des profils utilisateurs pour simplifier les droits d'accès ;
- l'interfaçage avec SIROCCO, utilisée par les JIRS (renforcement du suivi des personnes). Cela a été ajouté en lien avec la DACG la semaine dernière ;
- la consultation des CRI d'un site à l'autre en cas de transfert inter et intra DISP. Atelier de travail avec les DISP le 12 mars pour poursuivre le développement de la solution du logiciel. La DNUM confirme une livraison de cette fonctionnalité pour septembre 2025.

Action 12 : Deux-tons et gyrophare pour tous les niveaux d'escortes

Un point nous est fait sur l'avancement du protocole d'ouverture à distance des barrières de péage pour les escortes. Des accords ont été obtenus dans certaines régions, néanmoins, quelques difficultés subsistent avec d'autres sociétés d'autoroute (Vinci).

Action 13 : Refonte des niveaux d'escorte

La publication de la nouvelle doctrine ESP émise le 20 février 2025 prévoit :

- une évaluation de la dangerosité et du risque extérieur élargie aux échelons interrégional et central pour les personnes détenues les plus dangereuses
- 6 niveaux d'escorte basés sur l'évaluation du risque extérieur
- une introduction des escortes à sécurité renforcée pour la prise en charge des personnes détenues de niveau d'escorte 3 (formation complémentaire des agents et armement en arme longue)
- la fin des escortes à 2 agents prévue pour le 31 décembre 2027
- la fin des escortes « panachées » prévue pour le 31 décembre 2027

Action 14 : Renforcement des escortes 3 par les FSI ou ERIS

La nouvelle doctrine ESP du 20 février 2025 prévoit que les personnes détenues escorte 3 sont prises en charge par un équipage ESP renforcé d'un équipage formé à l'escorte à sécurité renforcée (ESR). Les personnes détenues de niveau 4 sont prises en charge par un équipage pénitentiaire renforcé à titre principal par les FSI et en subsidiarité par les ERIS. Les personnes détenues escorte 5 sont prises en charge par les ERIS et/ou par une équipe spécialisée des FSI.

Action 15 : Harmonisation nationale du port de l'uniforme

La nouvelle doctrine ESP du 20 février 2025 précise, en son annexe 2, que le port de l'uniforme reste le principe, mais qu'une dispense peut être exceptionnellement décidée, eu égard aux contraintes particulières propres à certaines missions, comme les autorisations de sortie sous escorte, les déplacements en avion ou encore les missions sur une longue distance nécessitant des arrêts avec du public.

Le port de la cagoule (de couleur noire) est rendu possible sur l'intégralité de la mission, si celle-ci est réalisée avec le renfort d'agents eux-mêmes cagoulés comme les ERIS ou les FSI.

Les OS remontent des divergences entre les consignes nationales et leurs applications locales, notamment sur la tenue civile lors de missions longues ou sensibles (Exemples à Lyon, Marseille).

La DAP informe qu'il a été validé l'intégration de la médaille (plaque américaine) pour les missions.

Action 16 : Favoriser un travail en binôme ou îlotage

Présentation des résultats de l'enquête Sphinx lancée fin 2024 sur les 11 premiers établissements labellisés surveillants acteurs. Les résultats sont majoritairement positifs sur l'intégration, la responsabilisation et la fidélisation.

Action 17 : Circulaire sur les extractions judiciaires

Circulaire signée le 24 juin 2024 et diffusée le 2 juillet 2024 aux DISP, PR et PG. Contentieux au fond en cours devant le Conseil d'Etat (recours en référé rejeté pour défaut d'urgence).

Action 18 : Expertise de l'article L. 225-1 du CP

Expertise réalisée, le projet de circulaire de rappel du cadre existant : sa rédaction est suspendue afin d'adapter la note aux travaux à mener avec le Conseil d'Etat sur le décret d'application du régime de détention QLCO, qui prévoit des modalités dérogatoires de fouilles.

Action 19 : Lutte contre les portables et les stupéfiants

Note SP sur la prise en charge des détenus suivis au titre de la criminalité organisée et la sécurisation des QI.

POM : marché national notifié le 01/04/2025, achats en DISP en 2025 avec premières commandes pour des installations avant l'été : Vendin (visite technique le 30 avril) et Saint-Maur (visite technique le 29 avril)). Priorité sur la dotation de 5 établissements sensibles (Vendin-le-Vieil, Moulins, Réau, Valence et St Maur).

Action 20 : Développer le recours à la visio-conférence

La PPL narcotrafic, dans sa version issue de l'AN, prévoit, s'agissant des détenus affectés dans les futurs QLCO, que la visioconférence devient le principe et l'extraction, l'exception, tant en matière d'instruction que pour le contentieux de la détention provisoire. Les détenus concernés ne pourront s'opposer à la visio ; et, en cas de demande du magistrat d'une comparution en présentiel. Ce dernier devra motiver sa décision. Le Conseil d'Etat a estimé que ces dispositions étaient conformes à la Constitution, mais le Conseil Constitutionnel ne s'est pas encore prononcé.

Action 21 : Développement de la télémedecine

89 USMP indiquent déjà l'utiliser (initiatives locales via des financements ARS). Cette estimation est le résultat d'un état des lieux initié par la DGOS auprès des ARS. Un travail conjoint est effectué par la DAP, DGOS et DNS à l'élaboration d'un appel à projet « télésanté en milieu pénitentiaire ». Il a été diffusé début avril auprès des DISP et des ARS et le 1er comité de sélection se tiendra au début de l'été.

Point sur les conventions SOS Médecins (14 recensées), diversité des périmètres et signataires, retours d'expérience variables selon les établissements. Identification de bonnes pratiques à partager.

Il est étudié une analyse de la possibilité de conventionner directement des médecins libéraux ou SOS Médecins sans l'accord du centre hospitalier.

Il est prévu une formalisation d'un corpus documentaire présentant les spécialités médicales et les soins éligibles à la télésanté en milieu pénitentiaire et précisant l'organisation des soins en télésanté en USMP.

Action 22 : Etat des lieux des accès aux juridictions

État des lieux des conditions d'accueil, notamment en salle d'attente, ouverture des accès, équipements (Wi-Fi, micro-ondes), et priorisation des besoins matériels.

Suite à la demande adressée par mail le 6 février 2025, chaque DISP a été invitée à contacter les juridictions pour améliorer les conditions de sécurité des agents aux abords et à l'intérieur des structures.

Evolution ou mise en place de protocoles locaux et priorisation des travaux en cours de recensement (manque 4 DISP).

Action 23 : Etat des lieux des dispositifs de sécurité des établissements de santé

Recensement des chambres sécurisées, salles d'attentes et places de parking dédiées réalisé par la DAP en juin 2024, en lien avec les DISP, sur l'ensemble des 182 sites hospitaliers. Réactualisation, en fin du 1er trimestre 2025, des données recensées il y a 10 mois. Résultats en cours de consolidation. Dans le futur, partage des résultats et échanges AP/Santé.

Action 24 : Mobilité deuxième semestre 2024

Les résultats ont été publiés le 20 décembre 2024.

Action 25 : Déplafonnement/Décloisonnement du 1/5ème

Des échanges entre le cabinet du Garde des Sceaux et celui du MTFP ont d'ores et déjà eu lieu. Pas d'autres avancées sur le sujet.

Action 26 : Dérogation à la condition de diplôme

Décret publié le 31 décembre 2024.

Action 27 : Formation des ESP

Mise en œuvre en 2025 (promotion surveillants entrants à l'ENAP en septembre 2025 dans le cadre de la nouvelle formation à 8 mois).

Action 28 : Plan de formation continue

Voir « Action 27 » : la formation SOP (2 jours) est intégrée à la nouvelle procédure d'habilitation (formation obligatoire et validante de la formation initiale complémentaire). Reste à prévoir l'élaboration du livret de formation relatif à la formation continue annuelle obligatoire (article 8 des arrêtés de gestion des ESP).

Action 29 : Recalibrage des ESP en OM

Etablissements et effectifs cibles pris en compte. Besoins intégrés dans le plan de formation CYNO 2025, en lien avec la PN. Calendrier identique à celui de l'action 24 (mobilité d'automne 2024). Une première vague de 12 postes a été inscrite à la mobilité d'automne 2024 (4 à Ducos, 4 à Baie-Mahault et 4 à Rémire-Montjoly) pour une affectation en établissement au plus tard au 01/07/2025.

Action 30 : Expérimentation d'une équipe cyno en OM

Le site identifié pour la construction d'une unité cynotechnique est le CP Ducos. La construction du chenil et l'achat de véhicules, les recrutements (sous réservation de création) et les formations sont en cours. Affectation (initiale ou en mobilité interne) : fin 2025.

2026 : début de la phase 2 et 3.

Action 31 : Concertation sur la surpopulation carcérale

Mission d'urgence sur l'exécution des peines en cours. Elle réunit des membres de la magistrature, du barreau et de l'administration pénitentiaire.

Action 32 : Expertise sur la révision des organigrammes

3 634 emplois supplémentaires sont nécessaires pour combler le déficit 35/39h. Les heures dites « frictionnelles » constituent près des 4/5èmes des heures supplémentaires réalisées.

Action 33 : Grand chantier « cycles de travail »

Suite au GT et aux échanges avec l'ensemble des OS, plusieurs DI et la MCI, une note DAP a été diffusée le 20 janvier 2025, exposant le calendrier de la démarche et les grands principes d'organisation des services.

Cette note a été présentée lors du rassemblement des Chefs d'Etablissements et DFSPIP le 22 janvier ainsi qu'en Comité de Direction élargi le 5 février.

Un séminaire de formation des DIOS a été organisé les 6 et 7 février 2025 et des outils pour accompagner les établissements ont été transmis.

Prochaines étapes : fin de la phase de diagnostic local d'ici mai 2025 ; un bilan intermédiaire sera réalisé par le bureau EX1 à l'été ; puis, phase de construction des éventuelles nouvelles organisations, sur la base du volontariat, jusqu'en octobre 2025.

Les OS évoquent des dérives engendrées par certains directeurs, tels que l'imposition des nuits, la volonté de raccourcir les journées de détention, l'imposition des 12 h, la suppression de certains services et le manque d'efficacité dans la couverture des services.

Les OS rappellent que les discussions locales exigent une nécessité de concertation locale avant toute modification, et surtout l'importance de l'accord des personnels et OS, et, qu'en aucun cas, il doit être imposé des changements sans majorité ou unanimité.

Fin du 3ème comité de suivi du protocole d'accord d'Incarville après 3 heures de réunion, le SPS-CEA reste concentré afin que ce protocole soit respecté dans son intégralité.